

## RSI – LES PROPOSITIONS DE L’U2P

Point presse du 5 juillet 2017



Le Conseil National de l’U2P a adopté les grandes orientations qui suivent, autour desquelles devra s’inscrire l’évolution de la gestion et de la gouvernance de la protection sociale des travailleurs indépendants et sur la base desquelles l’U2P va engager la concertation avec le gouvernement.

### EVOLUTIONS DANS LA GESTION DE LA PROTECTION SOCIALE DES ARTISANS, COMMERCANTS ET PROFESSIONNELS LIBERAUX

- La réforme devra respecter le champ actuel d’intervention du RSI
- L’U2P rejette la solution consistant à aligner les cotisations et les prestations des travailleurs indépendants sur celles des salariés. Le niveau des cotisations des travailleurs indépendants est en effet globalement inférieur à celui des salariés compte tenu du fait que les indépendants ne bénéficient pas de certaines prestations garanties aux salariés, ATMP notamment. **La plupart des travailleurs indépendants ne pourraient supporter un alourdissement sensible de leurs charges.** La réforme devra viser la neutralité financière pour les travailleurs indépendants.
- Confier la compétence exclusive du recouvrement aux Urssaf apparaît nécessaire pour **mettre un terme aux dysfonctionnements entre Urssaf et RSI** dont pâtissent ses ressortissants.

Les Urssaf ont déjà en charge le recouvrement des cotisations pour les caisses du régime général et appliquent pour cela un faible coût de gestion (32 centimes pour 100 euros collectés). Néanmoins, des moyens humains et financiers supplémentaires devront être consentis pour accroître l’efficacité du système d’information de la branche du recouvrement à l’égard des travailleurs indépendants.

- Ainsi, dès lors que les équilibres actuels de la protection sociale des TI seront préservés et qu’une gestion dédiée aux indépendants sera garantie, **l’U2P soutient l’instauration à terme d’un régime spécifique adossé au régime général.**

Cette solution permettra de concentrer la gestion dédiée aux travailleurs indépendants sur les prestations sociales, la prévention, ainsi que le fonds social (outil spécifique aux indépendants qui permet la prise en charge des cotisations dans certaines situations).

- La réforme devra être menée en donnant la priorité à **l’amélioration du service rendu aux administrés** et à la sécurisation des relations entre le régime et les assurés.
- Au-delà, et dans la logique du « droit à l’erreur » annoncé par le Président de la République, l’U2P demande que les organismes de sécurité sociale fassent leur révolution en passant du triptyque infernal « réglementation, contrôle, sanction » particulièrement douloureux pour les entreprises de petite taille, à une logique plus constructive basée sur « la simplification, l’écoute et le conseil ».

- **L'assiette des cotisations** sociales des travailleurs indépendants devra être modifiée de sorte que seule la part des bénéficiaires correspondant à la rémunération des travailleurs indépendants soit soumise à cotisations (et non la part réinvestie dans l'entreprise).

EVOLUTIONS DE LA GOUVERNANCE DE LA PROTECTION SOCIALE  
DES INDEPENDANTS : ARTISANS, COMMERCANTS ET PROFESSIONNELS LIBERAUX

- Conformément à ce qui se pratique dans les caisses du régime général et à ce qui a été décidé plus récemment pour les Conseils de prud'hommes, **l'U2P demande que les administrateurs du prochain régime de protection sociale des indépendants ne soient plus élus mais désignés**, pour une période de 4 ans et non plus de 6 ans.

En effet, cette demande s'inscrit dans la logique de la mesure de la représentativité patronale qui a lieu tous les 4 ans. Ainsi dès le prochain renouvellement en 2018, l'U2P propose de désigner les administrateurs du nouveau régime en répartissant les sièges entre les organisations interprofessionnelles représentatives des travailleurs indépendants au niveau national et au niveau multiprofessionnel pour les professions libérales.

- Par ailleurs, pour assurer la meilleure transition possible entre le RSI et le régime qui lui succèdera, et pour pérenniser l'autonomie de ce régime dédié aux travailleurs indépendants, l'U2P milite pour **que les ressources humaines aujourd'hui employées dans les différentes caisses du RSI soient maintenues et redéployées** au sein du nouveau système.
- Enfin, l'exemple de la réforme précipitée du RSI et de l'ISU dans le passé, avec les conséquences dramatiques que l'on sait pour une partie des travailleurs indépendants, doit nous inciter à la plus grande prudence pour mener la prochaine transformation, en prenant le temps et les moyens nécessaires pour aboutir dans les meilleures conditions, et en ayant à l'esprit le seul objectif **de garantir une couverture sociale de qualité aux chefs d'entreprise indépendants**.